



## COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil Municipal de Saint-Quentin-Fallavier, dûment convoqué le 17/09/2024, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mathieu GAGET, Maire.  
Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Evelyne GRAS à Alexandre CACALY, Géraldine LAVIELLE à Bernadette CACALY, Henri HOURIEZ à Andrée LIGONNET, Diane ROCHET à Thierry DEGLAINE, Carole BARBIER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Gregory RONDOT à Sophie GAULTIER, Gaelle VUILLOT à Beatrice PERRET

Absents : Laurie CHAMPAVIER-BAHOUYA, Sebastien BERENGUER.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Béatrice JOBERT a été désigné(e).

**DELIB 2024.09.23.10**

**OBJET : Demande de subventions auprès des financeurs publics pour la création de deux courts extérieurs de padel sur le site de Tharabie**

Monsieur Alexandre CACALY, adjoint délégué à la vie associative, au sport, à l'évènementiel et au jumelage, expose aux membres du conseil municipal que la collectivité a inscrit des crédits au budget primitif 2024 pour la création de deux courts extérieurs de padel sur le site de Tharabie.

Labelisée « Ville Active et Sportive », la commune continue son action pour encourager toutes les pratiques d'activités physiques et sportives. Pour cela, le renforcement de l'offre d'équipements sportifs sur le complexe de Tharabie se poursuit avec la création de deux courts extérieurs de padel.

Facile d'apprentissage et accessible à tous, ce sport connaît un engouement grandissant depuis quelques années. La création de ces courts sur le territoire de la commune répondra à un double objectif : accompagner le développement du club de tennis et favoriser la pratique sportive de tous, scolaires et habitants.

Par délibération du 4 décembre 2023, le Maire est autorisé à solliciter l'aide des financeurs publics pour la réalisation de ce projet susceptible de bénéficier d'une subvention du DEPARTEMENT.

Le coût estimatif des travaux s'élève à :

Postes de dépense (détails à fournir)	Lots	Montant HT
VRD	1	90 000 €
Fourniture et pose des deux padels	1	80 000 €
<b>Total</b>		<b>170 000 €</b>

La date de travaux prévisionnelle est la suivante :

- Début des travaux : 4<sup>ème</sup> trimestre 2024,
- Fin des travaux : 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financement	Montant de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention (le cas échéant)
<b>Département</b>	34 000 €	04/07/2024	
Région	-		
Etat	-		
Union Européenne	-		
Autres financements publics (préciser)	-		
<b>Sous-total (total des subventions publiques)</b>	<b>34 000 €</b>		
Autofinancement	136 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>170 000 €</b>		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel s'élevant à 170 000€ HT.
- **RAPPELLE** que le maire est autorisé par délibération du 4 décembre 2023, à solliciter des subventions auprès des financeurs publics.

**Adoptée à l'unanimité**

St-Quentin-Fallavier, le 23/09/2024

Publication et transmission en sous préfecture le 3 octobre 2024 03/10/2024

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20240923-lmc115820-DE-1-1

Le Maire

Mathieu GAGET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.